

Informations de base	
2022/2969(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Certaines catégories d'animaux et de biens exemptées des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, des contrôles spécifiques des bagages personnels des passagers et de petits envois de biens expédiés à des personnes physiques, qui ne sont pas destinés à être mis sur le marché. Rectification de certaines versions linguistiques de l'annexe III Complétant 2013/0140(COD) Subject 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/11/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)08349	
23/11/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/12/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/12/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
31/01/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		